

**PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AVIGNON UNIVERSITÉ**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,**

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment les articles L.712-3, D.719-45, D.719-47 et suivants,
- Vu les statuts de l'université d'Avignon modifiés et approuvés le 21 mai 2019, et notamment son article 23,
- Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié et approuvé le 24 septembre 2019, et notamment son article 5,
- Vu les résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration de l'université proclamés par les arrêtés n°2019-41-DAGAP et n°2019-42-DAGAP du 6 novembre 2019,
- Vu l'appel public à candidatures publié le 21 octobre 2019 sur le site internet de l'université,

Considérant qu'il appartient aux membres du conseil d'administration de désigner les quatre personnalités extérieures appelées à siéger au conseil, relevant des catégories suivantes :

- personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- représentant d'une organisation représentative des salariés,
- représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés,
- représentant d'un établissement d'enseignement secondaire,

Considérant qu'au moins l'une de ces personnalités doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'université,

Considérant que le choix final des quatre personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration après un appel public à candidatures doit tenir compte de la répartition par sexe des quatre personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et par l'INRA, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures membres de ce conseil,

Considérant que parmi les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales (à savoir Monsieur Michel BISSIERE pour la Région Sud-PACA, Madame Dominique SANTONI pour le Conseil départemental de Vaucluse et Madame Stéphanie BEUCHE-MOREL pour la Ville d'Avignon) et par l'INRA (Monsieur Jean-Philippe NABOT), il est décompté deux femmes et deux hommes,

Considérant que le conseil d'administration devait donc procéder à la désignation de deux femmes et de deux hommes,

Considérant les tableaux de dépouillement des élections aux fonctions de personnalité extérieure établis lors de la réunion du 21 novembre 2019 des membres élus du conseil d'administration et des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et par l'INRA,

Considérant la répartition des voix obtenues dès le premier premier tour par chaque candidat dans chacune des catégories concernées suivante, sachant qu'étaient présents ou représentés vingt-trois (23) membres sur les vingt-quatre (24) membres que compte le conseil d'administration :

**1/ Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :**

- Monsieur Yves FAURE (entreprise AGRO'NOVAE).....12 voix
- Monsieur Thierry MAIGNAN (entreprise LOGIC'GRAM, diplômé d'Avignon Université).....11 voix
- Bulletins blancs ou nuls.....0

**2/ Un représentant d'une organisation représentative des salariés :**

- Madame Laurence ALESSANDRI (UD CGT Vaucluse).....10 voix
- Madame Nathalie CAILLE (FO Métaux 13).....13 voix
- Monsieur Frédéric PELLEING (UD CFDT Vaucluse).....0 voix
- Bulletins blancs ou nuls.....0

**3/ Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés :**

- Monsieur Sébastien BLONDEL (entreprise Le Châtaignier, diplômé d'Avignon Université).....10 voix
- Monsieur Paul-Roger GONTARD (cabinet GLP & Associés, diplômé d'Avignon Université).....13 voix
- Bulletins blancs ou nuls.....0

**4/ Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire :**

- Madame Myriam REBMEISTER (Collège Frédéric Mistral, Avignon).....12 voix
- Madame Nadine VALLETTA (Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon).....11 voix
- Bulletins blancs ou nuls.....0

**ARRÊTE**

**Article 1**

La double condition de parité et de qualité d'ancien diplômé de l'université étant réunie, sont désignées, dans leur catégorie respective, les personnalités extérieures suivantes :

- 1/ Monsieur Yves FAURE
- 2/ Madame Nathalie CAILLE
- 3/ Monsieur Paul-Roger GONTARD
- 4/ Madame Myriam REBMEISTER

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en zone de la présidence et consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Fait à Avignon, le 22 novembre 2019

Le Directeur Général des Services,

  
Fathé BOUBERTEKH

